Soutenu par

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

FFPS
Fédération Française des Pêches Sportives

INFORMATION DU 16 NOVEMBRE 2026

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Chères dirigeantes, chers dirigeants,

Comme vous le savez, la Fédération Française des Pêches Sportives mettra en service, pour la saison 2027, une nouvelle plateforme de gestion des licences, **E-licence**, développée par notre nouveau prestataire Exalto, en remplacement de l'actuelle plateforme HEVA.

Notre prestataire Stadline vient de nous confirmer que **l'accès à HEVA sera interrompu lors de la migration vers E-licence**, envisagée au tout début du mois de janvier 2027.

Cette fermeture entraînera la disparition de l'accès habituel aux données historiques enregistrées sur HEVA.

Nous demandons donc instamment à l'ensemble des délégations, comités régionaux, comités départementaux et clubs affiliés de procéder, DÈS MAINTENANT, à l'exportation de toutes les données 2026 et des années antérieures dont ils pourraient avoir besoin ultérieurement.

Cela concerne notamment :

- Les listings des licenciés et les historiques des saisons précédentes.
- Les états statistiques et les informations nécessaires aux demandes du ministère chargé des Sports.
- Les données utiles aux obligations relatives au dispositif SI-Honorabilité.
- Les états financiers et les récapitulatifs de licences.
- Tous les autres documents et fichiers utiles à la gestion de vos structures.

N'attendez surtout pas les derniers jours de décembre pour effectuer ces sauvegardes.

Même si une migration des données vers E-licence est prévue, nous ne pouvons pas garantir à ce stade que l'ensemble des historiques et des éditions disponibles dans HEVA sera repris dans le nouvel outil.

Les fichiers exportés devront être conservés de manière sécurisée, conformément aux obligations relatives à la protection des données personnelles.

Une communication plus détaillée vous sera adressée prochainement concernant les modalités de fonctionnement d'E-licence, les accès à la nouvelle plateforme et les procédures applicables pour la saison 2027.

Nous vous remercions de relayer sans délai cette information auprès de tous les responsables de clubs et des personnes chargées de la gestion des licences.

Nous comptons sur la vigilance et la réactivité de chacun pour préparer cette transition dans les meilleures conditions.

Bien cordialement,

Jean-Luc QUERNEC
Président de la Fédération Française des Pêches Sportives

Jean luc Quernec